



PROTOCOLE COVID FFSA PARA FOOTBALL ADAPTE

ACCUEIL ET RÈGLES DE BASE

Les « Gestes Barrière » sont affichés et visibles par tous et rappelés régulièrement

- Il est préférable **d'arriver en tenue sur le terrain** d'entraînement, limiter l'accès aux vestiaires au strict nécessaire même si les vestiaires et douches sont autorisés, les règles de distanciation et de gestion des flux doivent être pris en compte
- Du gel hydro alcoolique est mis à disposition des pratiquants et encadrants :
- **Nettoyage des mains obligatoire à l'arrivée sur site, avant et après chaque séance pour tous les pratiquants et encadrants**
- Lavage des mains avant et après chaque match
- **Porter les masques en toute circonstance sur site sauf sur le terrain de foot lors de l'entraînement** ou du match
- Nettoyage complet des tenues de sport après chaque entraînement
- Lavage à 60°C puis, lorsque cela est possible, séchage au sèche-linge
- Si cela ne peut être respecté, prévoir un lavage habituel avec « quarantaine » de la tenue pendant 3 jours
- **Les crachats sont interdits**
- De nouveaux modes pour se saluer sont à imaginer, dans le respect des gestes barrière (sans contact) : **pas de poignée de mains, bises, ou check**

ACCÈS AUX INSTALLATIONS

► Cas spécifique à la Gironde :

Selon l'arrêté du 14 septembre 2020 prescrivant des mesures visant à lutter contre la propagation du virus COVID-19 dans le département de la Gironde figurant en zone de circulation active du virus :

*Article 1 : En application de l'article 29 du décret du 10 juillet 2020 modifié susvisé, **l'ouverture et l'utilisation des vestiaires dans les établissements sportifs de type X est interdite**, à l'exception de ceux des piscines municipales. Les vestiaires des établissements à usage scolaire et ceux de la filière universitaire STAPS peuvent toutefois être utilisés.*

- Limiter l'accès aux vestiaires au strict nécessaire même si les vestiaires et douches sont autorisés, les règles de distanciation et de gestion des flux doivent être pris en compte.
- Maintien des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur
- Respect des règles de distanciation pour les encadrants utilisant des espaces de travail en intérieur
- Des règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires sont définies, les toilettes étant un lieu de contamination sensible avec un développement microbien élevé :
 - **Désinfection des espaces et mise à disposition de produits de nettoyage des mains**
 - **Analyse des points d'eau pour le nettoyage des mains (de préférence en extérieur)**
 - **Un nettoyage et une désinfection des locaux selon les règles sont effectués au moins une fois par jour.**
- Un espace de stockage du matériel sanitaire (gel hydroalcoolique, gants, visières, masques, ...) est défini et son accès est strictement contrôlé.
- **Des installations provisoires sont prévues à proximité des terrains : poubelles sans couvercle et espace de lavage du matériel sportif utilisé.**





- Des mesures d'anticipation sont prises pour éviter un afflux de personnes dans les espaces couverts en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels rendant les mesures de distanciation difficiles à respecter.

► Pour le CDSA 33, en cas d'indisponibilités d'infrastructures municipale de repli, nous proposerons à chaque équipe de s'abriter sous un Barnum. Ils seront disposés tout autour du terrain en respectant la distanciation entre chaque abri.

Toutefois en cas de mauvais temps, si le CDSA 33 ne peut assurer le respect des gestes barrières et de distanciation, il se réserve le droit de reporter ou d'annuler la journée.

- Une réunion entre le club et la collectivité locale doit être organisée pour établir et valider l'ensemble du protocole de reprise et évoquer les problématiques liées à l'utilisation commune des installations et équipements sportifs par plusieurs associations, le cas échéant.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- Gourde individuelle remplie et chasuble individuel
- Étiquetage des vêtements
- Il est rappelé que les staffs doivent préparer des séances avec un minimum de matériel possible.
- En cas d'utilisation de matériel :
- Tout matériel de renforcement musculaire demeure individuel pour toute la durée de la séance et est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation
- Les ballons doivent être nettoyés et désinfectés après toute utilisation
- Un membre du staff est chargé de l'installation, de la manipulation, du nettoyage systématique entre chaque séance, puis du rangement du matériel utilisé (ballons, coupelles, plots, ...)
- Le port du masque est obligatoire pour les staffs et encadrants même pendant la pratique sauf quand la pratique l'empêche, la distanciation doit être alors privilégiée

GESTION DES EFFECTIFS ET DES FLUX

- Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations :

- Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne
- Tenue d'un registre de tous les participants pour toute séance organisée par le club.

Conservation des données de chaque séance pendant 3 semaines par l'encadrant (Voir détails dans «Fonctionnement administratif»)

- Une zone d'attente pour les pratiquants est matérialisée à proximité du terrain avant participation à un match :

- Balisage de l'espace et marquages au sol
- Il est recommandé que la gestion de cet espace soit confiée à un encadrant/bénévole dédié.

FORMAT DE LA COMPÉTITION

► En fonction des conditions sanitaires, du nombre d'équipes inscrites et présentes le jour de la compétition, en concertation avec les responsables d'équipes présentes, le CDSA 33 se réserve le droit de modifier le planning de la journée (enchaînement des matchs de 10h30 à 14h, convocation à l'heure exacte des matchs prévus, ...)

Au vu du contexte sanitaire actuel, le CDSA 33 se porte garant de la mise en application des consignes sanitaires en vigueur.

